

Le gîte la Terrasse du Loir à la Flèche, 1^{er} hébergement labellisé « Hébergement pêche » dans la Sarthe



La Terrasse du Loir est le premier gîte officiellement labellisé « Hébergement Pêche » dans le département de la Sarthe. Déjà affilié à Gîtes de France[®], il respecte l'ensemble des critères exigés par le label. Situé à La Flèche, au bord du Loir, ce gîte propose des équipements pensés pour le confort des pêcheurs, tels qu'un accès direct à la rivière et un grand ponton pouvant accueillir jusqu'à trois pêcheurs. Un local à proximité du ponton permet de stocker le matériel de pêche sans devoir remonter jusqu'au gîte.



À quel type d'hébergement s'adresse le label « hébergement pêche » ?

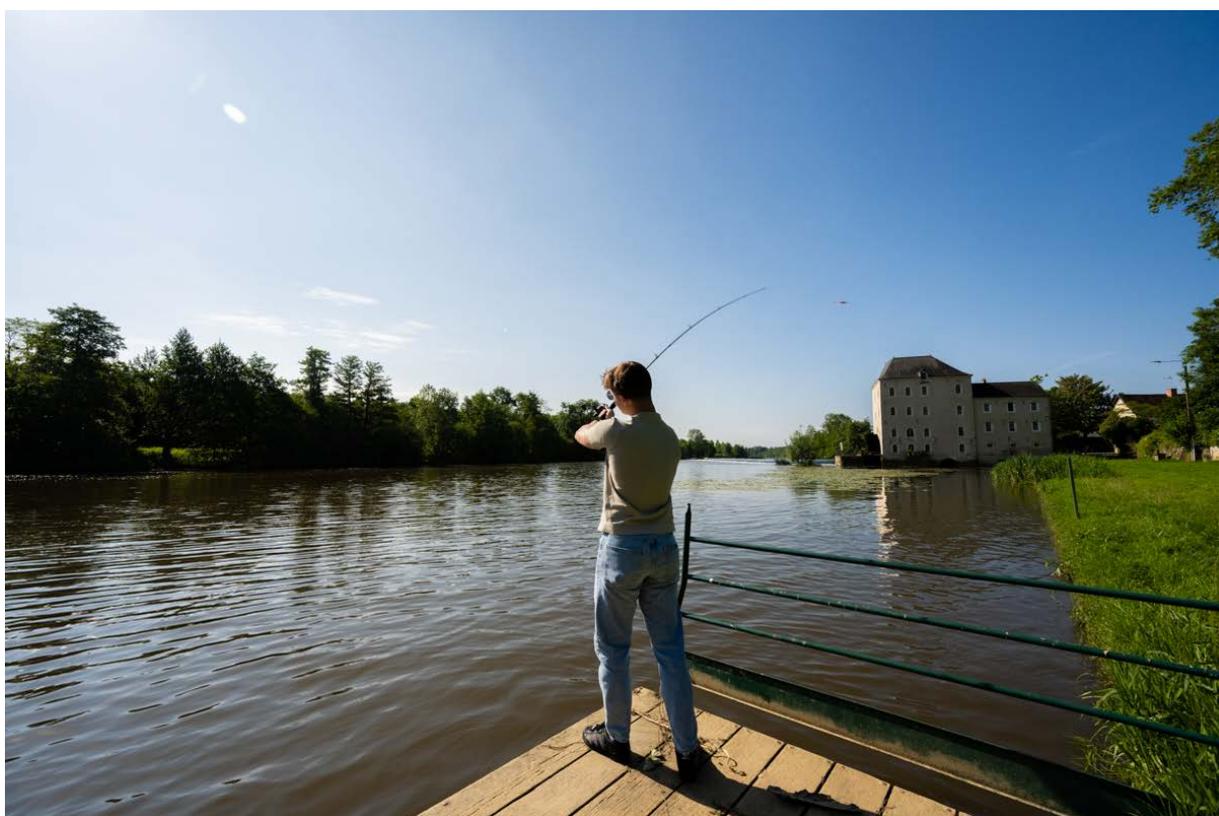
Ce label s'adresse aux gîtes, chambres d'hôtes, campings et à tout type d'hébergement répondant aux critères suivants :

- Proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche réputés,
- Local aménagé et sécurisé pour le stockage et séchage du matériel de pêche,
- Réfrigérateur pour les appâts et la conservation éventuelle des poissons,
- Point d'eau pour le rinçage du matériel,
- Documentation halieutique, touristique et culturelle,
- Accès facilité à la pêche grâce à la délivrance de la carte de pêche, la liste des détaillants d'articles de pêche, et la proximité de parcours de pêche labellisés,
- Emplacement pour garer un véhicule et un bateau.



Pourquoi obtenir le label « Hébergement Pêche » ?

Les propriétaires de la Terrasse du Loir souhaitent attirer de nouveaux clients pendant les périodes moins touristiques. Le label pêche est un atout précieux pour attirer les pêcheurs en famille ou entre amis lors de ces périodes propices à la pêche. Délivré gratuitement aux hébergeurs par la Fédération de la pêche en Sarthe, ce label est attribué en priorité aux sites offrant des conditions optimales pour la pratique de la pêche (parcours de qualité, aménagements adaptés, etc.).



Promouvoir le tourisme de pêche et faciliter l'accueil des pêcheurs

La Fédération de la pêche de la Sarthe, en partenariat avec Sarthe Tourisme et les offices de tourisme, souhaite développer un réseau d'hébergements qualifiés « Hébergement Pêche », tout en misant sur la qualité environnementale de ces sites. Ce loisir de pleine nature connaît un bel essor et attire déjà des touristes tout au long de l'année. Il s'inscrit également dans la stratégie départementale de développement du tourisme doux ou « slowtourisme ». Disposer d'un réseau d'hébergements adaptés permettra de mieux accueillir les « pêcheurs voyageurs » sur le territoire.

Les chiffres de la pêche et du tourisme dans la Sarthe

- En 2019, les touristes pêcheurs ont généré 15 748 nuitées, dont 4 716 marchandes,
- Le séjour moyen est de 2,5 jours,
- Le montant de leurs dépenses s'élève à 200 000 euros,
- 62 % d'entre eux ont entre 25 et 34 ans,
- 46 % utilisent une embarcation,
- Les trois principaux postes de dépenses sont : le matériel, les transports et l'hébergement.

En 2024, la France compte 833 hébergements labellisés « Hébergement Pêche ».



Une ambition inscrite dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) a été validé fin 2023 après deux années d'études menées avec le Département et Sarthe Tourisme. Ce programme, prévu sur cinq ans, traduit la volonté de la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de contribuer à l'attractivité du département en mettant à disposition des équipements et services variés pour le développement de la pêche de loisir. La Fédération souhaite positionner la pêche de loisir comme un acteur économique et touristique dynamique, tout en faisant de la pêche associative un partenaire clé de l'aménagement du territoire grâce à des actions ciblées telles que :

- Le développement d'animations autour de la pêche et des milieux aquatiques pour tous les publics,
- L'amélioration de la communication et de la promotion du loisir pêche,
- La valorisation halieutique par l'aménagement du territoire avec la création de parcours de pêche spécifiques (brochet, black-bass), l'aménagement de zones de pêche partagées (pontons), l'installation d'une signalétique « pêche », et la labellisation de parcours selon la charte nationale (parcours Famille, Passion ou Découverte).

